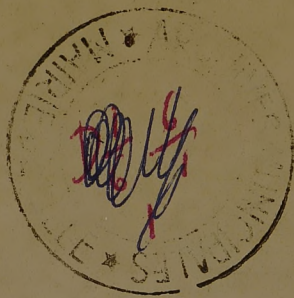


Procès Verbaux



Travaux

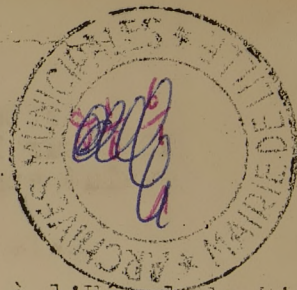
Commission des Bâtimens

mandat Cordonnier (Provisoire 1944/1945)

106/215

COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 8 Novembre 1944



La Commission des Bâtiments s'est réunie à l'Hôtel de Ville le mercredi 8 Novembre 1944 à 18 heures 15, sous la présidence de M. ROUSSEAU, conseiller municipal délégué.

Présents : M.M. ROUSSEAU, Conseiller municipal délégué
 CLAES, Conseiller municipal
 Mme DANIEL, d°

Excusés : M.M. DOYENNETTE, d°
 REGNIER, d°



Assistaient à la séance :

M.M. FAUVET, ingénieur, chef du Service des Bâtiments
 LEMOINE, ingénieur au même service
 CHARBONNIER, Conducteur de travaux

1. - Ecole des Beaux Arts - Restauration du bâtiment incendié .
Crédit complémentaire .

Un crédit de 400.000 francs a été affecté, en 1941, à l'exécution des travaux de réfection de l'aile de l'école des Beaux Arts détruite par un incendie en 1940. Ce crédit a été complété par l'attribution de l'indemnité de 600.500 francs versée par la Compagnie qui assurait l'immeuble.

Pour terminer les travaux de remise en état de ce bâtiment, il est nécessaire d'inscrire au Budget un crédit complémentaire de 700.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

2. - Ecole des Beaux Arts - Bâtiment incendié - Réfection de l'installation de chauffage central - Marché .

A la suite de l'incendie qui a détruit une aile de l'école des Beaux Arts une partie des éléments de chauffage a pu être récupéré et il y a intérêt à confier aux Etablissements DUMOUTIER et Cie à Lille, qui ont procédé, à l'origine, au montage du chauffage central dans cet établissement, la réfection de l'installation.

Il est nécessaire de passer avec cette entreprise un marché dont le montant est fixé forfaitairement à 89.235 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

3. - Propriétés communales . Entretien des installations thermiques, de ventilation et sanitaires . Marché .

Les Etablissements DUMOUTIER et Cie effectuent l'entretien dans différents bâtiments communaux d'installations thermiques, de ventilation et sanitaires dont ils ont fait le montage.

Cette entreprise consent pour les fournitures, un rabais de 10 % sur la Série de Prix. Il est proposé de passer un marché évalué approximativement à 60.000 francs .

Avis favorable .

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

4°- Bâtiments Communaux - Entretien d'installations thermiques .
Fourniture d'appareils, robinetterie et tuyauterie - Marché .

Les installations thermiques de différents bâtiments communaux étaient entretenues en 1943 par l'entreprise Rogghe. Il est proposé de passer, pour le même objet, un marché pour 1944 évalué approximativement à 100.000 francs .

Avis favorable .

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

5.- Protection de la population . Alimentation en eau. Réparation des pompes - Marché .

Afin de parer l'interruption possible de la distribution d'eau potable, le Conseil Municipal avait décidé, le 9 Mai 1944 de faire procéder à la remise en état des pompes se trouvant dans les immeubles particuliers, chacun des propriétaires intéressés remboursant à la Ville 1/3 des dépenses .

Les réparations ont été effectuées par la Société Eeckhout Père et Fils avec laquelle il est nécessaire de passer un marché de régularisation évalué approximativement à 120.000 francs .

Avis favorable .

Rapport transmis à l'Administration Municipale .

6.- Synagogue - Remise en état .

A la suite de l'occupation de la Synagogue par l'Armée allemande, en 1940, des déprédations ont été faites à l'intérieur de cet édifice. Le Comité israélite qui s'est constitué pour remettre en état les choses les plus urgentes demande la participation de la Ville dans ces dépenses .

La Commission est d'avis qu'il y a lieu d'examiner le côté juridique de la question, afin de ne pas faire de particularité, étant donné qu'en ce qui concerne les édifices religieux en général, la Ville n'entretient que le gros oeuvre avec participation du culte intéressé .

Retour au Service pour complément d'information .

7.- Ecoles communales . Fourniture de bibliothèques . Résultat d'un appel d'offres.

Il a été procédé à un appel d'offres pour la fourniture de 15 bibliothèques en chêne verni destinées aux écoles communales. Cinq maisons ont été consultées, trois ont répondu et ont adressé les propositions ci-après sous forme d'un prix par bibliothèque .

M. J. HOUSSEN : 5.100 frs - Société Pierre LEHOUCK et Cie : 5.850 frs . M. H. DESCAMPS : 5.950 frs .

Il est proposé par le Service de passer commande à M. HOUSSEN qui a fait l'offre la plus avantageuse pour la Ville. M. HOUSSEN est titulaire d'un marché pour la fourniture de mobilier aux bâtiments communaux.

Avis favorable.

Dossier transmis au Service pour exécution.

8.- Hôtel de Ville. Conduite du chauffage par les Etablissements DELAUNOY et DEWAILLY. Examen de la question.

Les Etablissements DELAUNOY et DEWAILLY à Armentières fournissent depuis le 1er Octobre 1934 la main-d'oeuvre pour la conduite du chauffage, l'entretien des installations thermiques et sanitaires de l'Hôtel de Ville.

Cette entreprise vient d'adresser ses propositions pour la saison 1944 - 45. Elle demande le prix de 214.020 Francs sous réserve de révision en fonction des variations de salaires qui pourraient survenir dans le cours du marché.

Cette offre apparaît élevée; aussi, semble-t'il souhaitable de procéder pour l'Hôtel de Ville de la même manière qu'il est pratiqué depuis de nombreuses années à différents établissements communaux où le chauffage est assuré par la Société "Chauffage Service", qui, outre la main d'oeuvre, fournit le combustible nécessaire et assure l'entretien de l'installation.

En conséquence, la Commission est d'avis qu'il y a lieu de procéder d'urgence à un appel d'offres en vue de passer un marché pour cinq années avec une entreprise qui prendrait en charge l'opération complète. Jusqu'au 31 Décembre le chauffage sera assuré par MM. DELAUNOY et DEWAILLY. Le nouveau marché partirait du 1er Janvier 1945^{et} pour la période allant de cette date jusqu'à la fin de la saison de chauffage, une solution particulière serait prévue en raison de ce que le combustible a été approvisionné par la Ville.

Dossier transmis au Service pour faire le nécessaire.

9.- Défense Passive - Eclairage des deux abris publics situés 252, boulevard Victor Hugo. Remboursement de courant électrique

La Société "Brasserie - Malterie des Flandres" 252 Boulevard Victor Hugo a fait l'avance des consommations d'électricité pour l'éclairage de deux abris publics, installés dans son immeuble, durant la période du 1er Janvier 1942 au 31 Septembre 1944.

De ce fait, la Société sus-visée réclame à la Ville le remboursement de la somme de 1.122 Frs 75.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

10.- Défense Passive - Eclairage de l'abri public situé entre le N° 1 rue de la clé et le N° 52 rue Grande-Chaussée. Remboursement de courant électrique.

Un abri public a été aménagé dans l'immeuble situé entre le N° 1 rue de la Clé et le N° 52 Rue Grande Chaussée occupé par M. HERREMAN. Celui-ci effectue l'avance des frais nécessités par l'é-

clairage électrique de cet abri depuis le 1er Juillet 1944 et en réclame le remboursement par la Ville.

Ce remboursement sera effectué suivant les évaluations faites en accord avec le Service des quantités réelles de courant consommées et de l'usage des lampes.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

II. - Travaux communaux. Substitution d'entreprise. Transfert du marché de Madame Veuve Bauters à la Société "Etablissements BAUTERS".

L'entreprise de Mme Vve Henri BAUTERS, 14 Rue Félix Faure à La Madeleine, titulaire d'un marché avec la Ville, est devenue à la date du 1er Septembre 1944, la Société en nom collectif : "Etablissements BAUTERS." Cette Société demande que le marché sus-visé soit transféré à son nom.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I2.- Travaux communaux. Substitution d'entreprise. Transfert du marché de M. H. DEMANNE à Melle DEMANNE.

M. DEMANNE, entrepreneur de peinture et vitrerie était titulaire d'un marché avec la Ville pour l'année 1944. Par suite de son décès, sa fille, Melle M.T. DEMANNE, seule héritière de l'entreprise, demande le transfert du marché à son nom.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I3.- Propriétés communales. Travaux de ferronnerie, serrurerie et fumisterie - Marché.

Marché à passer avec M. A. GOMBERT, serrurier, constructeur, 13 rue Geoffroy - St Hilaire - Rabais de 17% sur la Série de Prix sauf pour la main-d'oeuvre employée en régie.

Montant approximatif du marché : 150.000 Francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

I4.- Propriétés communales - Travaux de charpente et menuiserie - Marché.

Marché à passer avec la Société DUBAR frères, 92 Boulevard Victor Hugo. Rabais de 10% sur la Série de Prix, sauf en ce qui concerne la main-d'oeuvre employée en régie.

Montant approximatif du marché : 100.000 Francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale. /.....

15.- Propriétés communales. Travaux de peinture et vitrerie. Marché

Marché à passer avec M. LERNOULD, entrepreneur, 4 Rue de Flandre. Rabais de 12% sur la Série de Prix sauf en ce qui concerne la main-d'oeuvre employée en régie.

Montant approximatif du marché ; 100.000 Francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

16.- Propriétés communales. Travaux de couverture, zingage et plomberie - Marché

Marché à passer avec M. Pierre VAN HECKE, entrepreneur, 36 Rue Manuel - Rabais de 15% sur la Série de Prix sauf en ce qui concerne la main-d'oeuvre employée en régie.

Montant approximatif du marché ; 150.000 Francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

17.- Propriétés communales. Travaux de parquetage - Marché

Marché à passer avec la Société "Parqueterie des Flandres", 177 Rue Delcenserie à Marcq-en-Baroeul. Rabais de 10% sur la Série de Prix sauf en ce qui concerne la main-d'oeuvre employée en régie.

Montant approximatif du marché ; 80.000 Francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

18.- Eglise Sainte-Marie-Madeleine - Réfection de la coupole.

La maçonnerie de pierre de la coupole est en mauvais état et présente un réel danger pour les fidèles. Une visite minutieuse a été effectuée par des spécialistes qui ont évalué les travaux prévisibles à 505.000 Francs environ.

La Commission est d'avis de procéder à un examen particulier de la question lors d'une prochaine réunion.

Dossier retourné au service.

19.- Eglise Saint-Michel. Réparation de couverture à frais communs. Participation du Culte.

Des réparations urgentes ont dû être exécutées à la couverture de l'Eglise Saint-Michel. Le curé de la paroisse s'est engagé à participer, à concurrence de la moitié, dans les dépenses qui sont évaluées approximativement à 9.500 Francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

...../.....

20.- Eglise Sainte-Catherine - Réparations de charpente et de couvertures à frais communs. Participation du Culte.

Des réparations urgentes de charpente et de couvertures sont nécessaires à l'Eglise Sainte-Catherine. Le Curé de la paroisse s'est engagé à participer, à concurrence de la moitié, dans les dépenses qui sont évaluées, approximativement à 60.000 Francs.

Sous réserve que la Construction dans laquelle des travaux sont prévus fait partie des bâtiments dont le gros oeuvre est entretenu à frais communs, la Commission donne un avis favorable à l'exécution.

Ce rapport sera transmis à l'Administration Municipale.

21.- Théâtre Sébastopol - Aménagements divers - Examen des projets.

Divers projets ont été établis en vue d'apporter une amélioration sensible aux conditions actuelles d'exploitation du Théâtre Sébastopol.

1° Urinoir intérieur à rez-de-chaussée

Un projet a été étudié en vue de remplacer l'urinoir actuel constitué par un bac en fonte émaillée en mauvais état, sans séparations, par des stalles limitées par des cloisons minces en béton armé et recouvertes de carreaux de faïence. Le water-closet attenant sera modernisé également.

Le projet comporte, en outre, le remplacement des carrelages sur murs et sur le sol. La dépense est évaluée à 32.000 Francs.

2° Urinoirs extérieurs. Transformation.

Les deux urinoirs extérieurs sont délabrés et ne comportent pas de séparation. Le projet prévoit l'aménagement de huit stalles en ciment poli dans chaque urinoir ainsi que des installations nouvelles d'irrigation et d'écoulement. Il est prévu, en outre, la remise en état des parements en briques, la réfection du carrelage du sol et la peinture. La dépense est évaluée à 60.000 Francs pour les deux urinoirs.

La réalisation de ce projet permettra de démonter l'urinoir adossé au kiosque des tramways et qui a déjà fait l'objet de critiques de la part des commerçants vendant sur le marché de la place Sébastopol.

3° - Installation de vestiaires au rez-de-chaussée.

Le projet prévoit l'aménagement, dans un dégagement existant, de deux vestiaires limités par un comptoir pour remplacer les vestiaires actuels constitués par une série de porte-manteaux situés dans le vestibule desservant les fauteuils d'orchestre;

La dépense est évaluée à 40.000 Francs.

4° - Surélévation des gradins des "secondes"

La disposition actuelle des "secondes" ne permet qu'à un nombre très limité de spectateurs occupant ces places de voir la scène. Pour obvier à cet inconvénient, le projet établi prévoit de surélever les gradins, mais cette surélévation entraînera la suppression de 24 places sur les 108 qui existent actuellement. La direction du théâtre est, néanmoins, favorable à l'exécution du projet.

La dépense est évaluée à 56.000 Francs.

La Commission donne avis favorable à l'exécution des différents projets qui lui sont présentés.

M. le Conseiller CLAES se plaint du manque d'éclairage des urinoirs extérieurs du Théâtre Sébastopol.

M. le Conseiller ROUSSEAU signale que ces deux urinoirs sont dotés d'une lanterne à gaz et qu'il est possible de les remettre en usage.

Le nécessaire sera fait incessamment.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

22.- Grand Théâtre - Urinoirs extérieurs. Etat de la question.

L'urinoir extérieur du Grand Théâtre côté station du tramway Lille-Roubaix-Tourcoing a été aménagé par les Allemands en dépendance de l'abri de "Défense Passive" qu'ils avaient installé dans le sous-sol.

Des stalles ont été démolies; une baie de communication avec la cave a été percée; deux water-closets ont été installés contre le mur fermant l'issue extérieure. En outre, les irrigations d'eau des urinoirs ont été endommagées.

Pour remettre en état l'urinoir, il y a une dépense importante à engager.

L'accès à l'urinoir côté Boulevard Carnot étant muré, on ne peut se rendre compte de son état.

o

o o

Avant guerre, ces deux urinoirs avaient fait beaucoup parler d'eux, de nombreux procès-verbaux avaient été dressés à l'encontre d'individus aux moeurs spéciales, aussi, les grilles étaient fermées par le concierge du théâtre dans la soirée et un peu plus tard les jours de représentations.

Au cours de l'échange de vues qui s'engage sur la question exposée ci-dessus, la Commission constate que depuis plusieurs années le nombre des urinoirs publics de la Ville a été en diminuant et qu'actuellement ce nombre est trop réduit. En conséquence, elle pense qu'il serait indiqué de réinstaller les deux urinoirs extérieurs du Grand Théâtre mais, en même temps, de rétablir la consigne de fermeture par le concierge à des heures à déterminer.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

23.- Bains rue de Toul et rue d'Armentières.

- a) stérilisation de l'eau des bassins
- b) demande d'abatage des arbres.
- c) Transformation des bassins ; examen de l'avant-projet.

Pendant leur occupation, les Allemands avaient réquisitionné, à leur usage, une partie de l'établissement.

Du côté accessible au public, la Ville avait fait installer, au moyen d'éléments d'isoloirs servant aux élections, un vestiaire collectif permettant l'admission d'un millier de personnes à la fois.

...../.....

Afin de poursuivre la série des améliorations apportées à cet établissement, il a été prévu aux programmes de 1944 et de 1945, l'établissement d'un carrelage au pourtour des bassins pour lequel la dépense est évaluée à 140.000 Francs.

Etant donné l'heure tardive à laquelle se trouve déjà arrivée la réunion et en raison de l'importance de la question, l'examen des projets relatifs à l'établissement de baignoires sera repris à une prochaine séance.

24.- Eglise Saint-Maurice-des Champs. Demande d'aménagement du parvis.

Le Conseil paroissial demande l'autorisation d'aménager le parvis de l'église et la Commission prend connaissance du projet dressé par M. l'Abbé PREVOST.

Ce projet donne lieu à des remarques notamment en ce qui concerne l'accès au portail d'entrée qui ne se ferait plus directement.

Le Chef du Service est chargé de faire part à M. le Doyen de l'avis de la Commission afin que des modifications soient apportées au projet.

Dossier transmis au Service.

25.- Entretien des bâtiments communaux. Marchés avec les entreprises.

Par suite de la situation résultant de l'état de guerre, il n'a plus été procédé, depuis 1940, à des adjudications pour la désignation des entreprises chargées de l'entretien des propriétés communales. Un appel d'offres a été fait à la suite duquel des marchés de gré à gré ont été passés puis renouvelés d'année en année. Le nombre de ces marchés s'est trouvé augmenté dans une proportion importante du fait que les entreprises habituelles n'ont pas toujours pu donner satisfaction faute de main-d'oeuvre ou de matériaux et qu'il a fallu s'adresser ailleurs.

Afin de réduire le nombre des entreprises à employer en 1945, il est proposé de procéder de nouveau à un appel d'offres.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

26.- Grand Théâtre - Modifications apportées par les Allemands. Etat de la question.

L'Autorité allemande a mis à niveau la scène du Grand Théâtre et a installé une scène tournante permettant d'installer les décors à l'avance. En outre, elle a modifié profondément le système d'éclairage électrique en vue de se servir de projecteurs qu'elle a d'ailleurs enlevés en quittant Lille.

Actuellement, l'installation électrique ne présente aucune garantie et tout est à refaire. De ce fait, la Commission de Sécurité ne peut autoriser à donner des représentations dans cet établissement. D'autre part, les matières nécessaires seront difficiles à trouver.

La Commission est d'avis qu'il y a lieu d'attendre des temps meilleurs pour la remise en état qui s'impose.

Réunion commencée à 18 H 15, terminée à 20 Heures.

Hôtel de Ville le 16 Novembre 1944

L'Ingénieur, Chef du Service
des Bâtiments
(FAUVET.)

VU
Le Conseiller Municipal
délégué : (ROUSSEAU)



COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 20 décembre 1944

M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mercredi 20 décembre 1944, à 18 heures 15 sous la présidence de M. Rousseau, conseiller municipal.

Présents: M.M. Rousseau, Conseiller municipal
Blanquart, Conseiller municipal

Excusés: M.M. Balcan, conseiller municipal
Claes d°
Doyennette d°
Régnier d°
Soulié d°

Assistaient à la séance:

M.M. Fauvet, ingénieur, chef du service des Bâtiments
Lemoine, ingénieur au même service
Charbonnier, conducteur de travaux.

Procès-verbal de la réunion du 8 novembre 1944.

Adopté sans observation.

27 - Bâtiments communaux. Travaux de tapisserie, ameublement. Marché

Il a été confié dans le courant de l'année 1944, des travaux de tapisserie et ameublement pour certains bâtiments communaux à Madame Veuve Brant à Lille. Un marché évalué à 65.000 francs environ est nécessaire.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

28 - Bâtiments communaux. Travaux d'installations électriques. Marché

La Société "Force et Lumière Electriques "Forchim", 1 rue du bombardement, à Lille, a exécuté, dans le courant de l'année 1944 des travaux se rapportant aux installations électriques de différentes propriétés communales. Un marché, évalué approximativement à 110.000 francs, est indispensable.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration municipale.

29 - Défense Passive. Entretien et transport des appareils d'éclairage électrique de secours et d'accumulateurs. Marché.

Le marché passé pour 1944 avec M. Montulet, fabricant d'accumulateurs expire le 31 décembre. Il est nécessaire de le renouveler pour l'année 1945. Montant approximatif: 100.000 frs.

/.....

Une clause insérée au marché suspendra son effet au cas où les hostilités cesseraient ou s'il survenait un évènement rendant son objet inutile.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

30.- Equipement électrique de divers services Municipaux.
Fourniture et entretien d'accumulateurs et accessoires. Marché.

Il est prévu, pour l'année 1945, de renouveler également le marché passé avec M. Montulet pour 1944 au sujet de la fourniture et l'entretien d'accumulateurs et accessoires se rapportant à l'équipement électrique de différents services municipaux. Montant évalué à 30.000 francs environ.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

31.- Hôtel de Ville. Conduite et entretien de chauffage central.
Entretien de l'installation sanitaire et du matériel contre l'incendie. Résultats de l'appel d'offres.

La main-d'oeuvre nécessaire à la conduite du chauffage central et l'entretien de l'installation sanitaire de l'Hôtel de Ville a été fournie successivement, depuis 1928, par la Société "Chauffage Central Sulzer", puis par les Etablissements Delannoy et Dewailly.

Conformément à la décision prise par la Commission au cours de sa réunion du 8 novembre 1944, il a été procédé à un appel d'offres suivant un cahier des charges remis à quatre maisons spécialisées, dans le but de faire effectuer à forfait :

- 1°.- la conduite, l'entretien et l'approvisionnement de l'installation de chauffage central.
- 2°.- la conduite et l'entretien des pompes, ventilateurs et leurs moteurs.
- 3°.- l'entretien de l'installation sanitaire et de l'appareillage à gaz.
- 4°.- l'entretien de l'installation contre l'incendie.

L'appel d'offres, auquel trois entreprises ont participé, a donné les résultats ci-après :

VARIANTES	Designation des entreprises avec leurs propositions chiffrées en francs pour l'exécution, pendant un an, de toutes les obligations prévues ci-avant.		
	Compagnie générale de chauffe	Etablissements Delannoy et Dewailly	Chauffage central Sulzer
Sans fonctionnement de la ventilation	927.975	964.000	I.130.500
Avec fonctionnement de la ventilation	I.055.900		I.281.500

Les offres ci-dessus sont basées sur une consommation normale de combustible comparable à celle de la période précédant la guerre, c'est à-dire sans aucune restriction.

La compagnie générale de chauffe ayant fait les propositions les plus avantageuses pour la Ville, il est prévu de passer avec cette société un marché jusqu'au 30 Septembre 1949, renouvelable tacitement par périodes de cinq ans. Les prix fixés sont révisables en fonction des conditions économiques.

Compte tenu des restrictions imposées actuellement au chauffage et de ce que le combustible nécessaire jusqu'au 31 Mars 1945 sera pris sur le stock constitué par la Ville, la dépense est évaluée, pour 1945, à 480.000 Francs environ.

Avis favorable

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

32 - Hôtel de Ville. Conduite et entretien du chauffage central
Entretien de l'installation sanitaire. Prorogation du marché avec la Société Delannoy et Dewailly jusqu'au 31 Décembre 1944

Conformément à la décision prise sur la question précédente : (Conduite et entretien du chauffage central de l'Hôtel-de-Ville, etc.) la Compagnie Générale de Chauffe assurera, à partir du 1er Janvier 1945, le chauffage de l'Hôtel-de-Ville en remplacement des Etablissements Delannoy Dewailly. Bien que son marché soit expiré depuis le 30 Septembre 1944, cette dernière maison continue à effectuer le service précité dans les mêmes conditions qu'auparavant.

Il est demandé, en conséquence, de proroger jusqu'au 31 Décembre 1944 inclus, le marché passé le 30 Septembre 1943 avec les Etablissements Delannoy et Dewailly.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

33 - Lycée Faidherbe - Travaux consécutifs à l'occupation -
Raclage des parquets.

Par suite de l'occupation allemande, les parquets du Lycée Faidherbe ont été très endommagés. M. BONTE, architecte du Lycée a présenté un devis pour leur remise en état. Ce devis est évalué, approximativement, à 100.000 francs.

M. le Conseiller Rousseau demande que le Service aille se rendre compte, sur place de l'opportunité de la réfection envisagée.

Dossier transmis au Service.

34 - Eglise Saint-Sauveur. Remise en état des parements en pierre
Marché

Certaines pierres de la maçonnerie du clocher de l'Eglise Saint-Sauveur menaçant la sécurité publique, le Conseil Municipal avait décidé, en sa séance du 14 Décembre 1943, de confier les travaux nécessaires à M.M. R. et B. MARIN, entrepreneurs à Lille. Ces travaux étaient évalués à 50.000 Francs environ.

L'échafaudage qui fut posé à cette occasion permit de se rendre compte que les travaux à effectuer seraient beaucoup plus

...../

importants que ceux primitivement prévus. Etant donné que la menace pour la sécurité publique aurait subsisté si les travaux qui s'avaient effectués, il fut décidé d'en entreprendre l'exécution complète. Les dépenses se sont ainsi élevées, approximativement, à 472.500 francs pour les travaux de maçonnerie et 12.500 francs environ pour les travaux de couverture qui avaient été également prévus.

Une demande de subvention de l'Etat sera introduite, bien qu'étant donné leur urgence les travaux aient été exécutés.

M. le Chanoine LANSELLE, curé de la Paroisse a donné accord pour une participation de 50 % dans le montant des dépenses. Toutefois, il a demandé, vu son importance, de pouvoir verser cette participation en plusieurs annuités et, en outre, de la voir diminuer d'une fraction égale à la moitié de la subvention qui pourrait être obtenue de l'Etat.

Un procès-verbal de réception définitive avec un décompte des dépenses faites seront établis et soumis ensuite à l'approbation du Conseil Municipal.

Un rapport sera envoyé à l'Administration Municipale.

35.- Faculté des Lettres. Achèvement du fronton. Révision de marchés

Le fronton de la Faculté des Lettres, non achevé, présentait un danger pour la sécurité publique par suite de la chute, devant l'entrée de la Faculté, de fragments de pierre qui s'en détachaient.

Pour remédier à cette situation, le Conseil Municipal, au cours de sa réunion du 8 Février 1944, a décidé de procéder à l'allégement de la masse de pierre constituant le fronton et, dans le même temps, à l'exécution des moulurations et de la sculpture.

A cet effet, des marchés ont été passés avec M. BOTTIN pour la fourniture en location d'un échafaudage tubulaire, avec M. CAZEAUX pour l'abatage de la pierre, le ravalement, la mouluration et avec M. COIN pour la sculpture.

Les marchés, en date du 1er Février 1944, ont été approuvés par M. le Préfet le 11 Mai suivant.

Depuis la date de passation des marchés, des hausses ont été constatées sur le coût de la main-d'œuvre et M. M. CAZEAUX et COIN ont demandé la révision des prix forfaitaires qu'ils avaient consentis.

Après discussions avec ces deux entrepreneurs, il est proposé d'augmenter les montants de leurs marchés qui se trouvent ainsi amenés aux chiffres ci-après :

Marché CAZEAUX

Montant initial :	96.315 francs
Montant actuel :	170 835 francs

Marché COIN

Montant initial. :	225.000 francs
Montant actuel. :	319.332 francs

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

36.- Abri public de Défense Passive, 125 rue Meurein - Remboursement de dépenses concernant l'éclairage électrique et le téléphone.

La Maison des Etudiants, 125 rue Meurein, propriété des Facultés Catholiques, comporte un abri d'accueil qui a été mis fréquemment à la disposition du public pendant les mois de Mai et Juin 1944.

L'éclairage de cet abri a occasionné un dépassement de la consommation permise et l'Administration des Facultés Catholiques demande à la Ville de supporter la moitié de la pénalité consécutive à ce dépassement, soit 239 Frs 50.

D'autre part, le Service de la Défense Passive a utilisé le téléphone des Facultés Catholiques pour ses communications de service. Le montant de ces communications a été fixé d'un commun accord à la somme de 127 Frs 50 que la Ville devra rembourser.

Avant de prendre une décision, M. le Conseiller Rousseau demande qu'une démarche soit faite auprès du Réseau Electrique, tendant à obtenir un supplément de consommation, ce qui aurait pour effet de supprimer la pénalité réclamée.

Dossier transmis au Service.

37.- Urinoir place Désiré Bouchée. Demande du Comité du Commerce de Saint-Maurice.

M. VANDEN HEEDE, président du Comité du Commerce de Saint-Maurice a transmis à M. le Maire une pétition d'habitants de la place Désiré Bouchée tendant à voir combler les tranchées de Défense Passive creusées à cet endroit et à faire remplacer l'urinoir installé sur cette place par des urinoirs souterrains.

Tout en appuyant la revendication des signataires de la pétition, M. VANDEN HEEDE demande surtout que l'urinoir soit remis en bon état de fonctionnement et les tranchées comblées.

La Commission approuve le point de vue exprimé par M. VANDEN HEEDE et prie le Service de faire le nécessaire en ce sens.

Dossier transmis au Service pour tout d'abord se mettre en rapport avec le Service de Défense Passive concernant le comblement des tranchées.

38.- Musée Commercial rue du Lombard. Aménagement du terre-plein en façade. Projet.

Le musée est en retrait de six mètres de l'alignement de la rue du Lombard et un mur bahut en pierre reconstituée a été installé à cet alignement. Un projet d'aménagement de l'espace situé entre la façade et le mur bahut a été établi. Il prévoit des parties plantées et des passages longitudinaux et transversaux dallés. Préalablement à l'exécution, il sera procédé au remplacement des canalisations d'eaux pluviales et du branchement à l'égout; tous ces ouvrages étant en très mauvais état.

La dépense sera imputée sur le crédit d'entretien des propriétés Communales.

Avis favorable.

Retour au Service pour exécution.

.../...

39.- Bassins de plein air, rue d'Armentières et rue de Toul. Information.

Par suite de la réquisition, par l'Autonité allemande, de l'école de natation de la rue d'Armentières, il a dû être procédé à l'aménagement de la partie réservée au public vers la rue de Toul.

Plusieurs projets de transformations ont successivement été établis par le Service et des réalisations de caractère provisoire ont été exécutées dans l'école de la rue de Toul pendant l'occupation.

Ces différents projets sont présentés à la Commission.

Or, le Directeur des écoles de natation de France vient d'exprimer son désir de voir procéder à de nouveaux aménagements qui entraîneraient la démolition et la reconstruction totale de l'établissement sur de nouvelles données.

La Commission prend acte de la communication qui lui est faite.

Dossier retourné au service.

40.- Eglise Sainte-Marie-Madeleine - Réfection de la coupole.

Lors de sa réunion du 8 Novembre 1944, la Commission a examiné la question de réfection de la coupole de l'Eglise Sainte-Marie-Madeleine et dont le mauvais état présente un danger pour les fidèles.

La dépense était évaluée approximativement à 505.000 francs. Or, par suite des augmentations qui se sont produites récemment dans les prix de main-d'oeuvre, cette prévision doit être majorée de 30 % et être portée ainsi à 656.500 francs.

La Commission décide d'aller se rendre compte de la situation sur place dès que possible.

Dossier retourné au Service.

41.- Synagogue - Travaux de remise en état consécutifs à des dommages de guerre.

Des éclats d'obus de D.C.A. ont percé la plateforme de l'oratoire à la Synagogue et les infiltrations qui se sont produites ont entraîné la chute d'une partie du plafond et d'un soffite - La partie restante menace également de tomber et pourrait occasionner des accidents.

La dépense de réfection de cette partie de l'édifice est évaluée approximativement à 7.500 francs et serait imputée aux dépenses de réparation des dommages causés par la guerre.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

42.- Lycée Faidherbe - Remise en état de la chaufferie - Marché

Par suite de l'occupation allemande, l'installation de la chaufferie du Lycée Faidherbe est à remettre en état. Il y a intérêt à faire exécuter cette réfection par l'installateur qui possède la connaissance parfaite du matériel et en détient le matériel de rechange.

Pour cette raison, il a été demandé un devis aux Etablissements DUMOUTIER & Cie. Ceux-ci ont fait connaître que la dépense totale à prévoir était de l'ordre de 100.000 francs. Par suite, il est nécessaire de passer un marché avec cette maison pour les travaux en question.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

43.- Ecoles communales. Eclairage au gaz - Renouvellement de marché

La Société Auer fournit en location et entretient depuis 1925 les becs, manchons et verres de l'éclairage au gaz des écoles communales, moyennant un prix forfaitaire annuel par bec.

Pendant la période de guerre, un éclairage réduit a été maintenu pour servir pendant certaines heures de la saison d'hiver ou l'occultation des lumières n'est pas obligatoire.

Dans le marché établi pour la saison d'hiver 1943-1944, la redevance par bec à payer par la Ville avait été fixée à 14 francs, mais, étant donné les augmentations concernant principalement la main-d'œuvre, qui se sont produites depuis un an, ce prix doit être porté, pour l'hiver 1944-1945, à 19 francs, soit pour 1800 becs environ une dépense approximative de 34.200 francs.

Il est proposé, en conséquence, de renouveler le marché précédemment passé avec la Société Auer suivant ses nouvelles conditions.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

..

Réunion commencée à 18 h 15, terminée à 20 heures.

Hôtel de Ville, le 17 Janvier 1945

L'Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments

signé: FAUVET

VU :

Le Conseiller Municipal délégué,

signé: ROUSSEAU.

COMMISSION DES BATIMENTS

Séance du 24 Janvier 1945

MM. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel de Ville le mercredi 24 Janvier 1945, à 18 h, 15 sous la présidence de M. ROUSSEAU, Conseiller Municipal.

Présents: MM. Rousseau, Conseiller Municipal
Doyennette d°
Soulié d°

Excusés: MM. Belcan, Conseiller Municipal
Elaquart, d°
Claes d°
Régnier d°

Assistaient à la séance :

MM. Fauvet, Ingénieur, chef du Service des Bâtiments
Lemoine, ingénieur au même Service
Charbonnier, conducteur de travaux.

44.- Eglise Saint-André. Projet de classement au nombre des Monuments Historiques.

M. le Préfet a fait connaître que M. le Ministre de l'Education Nationale se proposait de prononcer le classement, au nombre des Monuments Historiques, de l'Eglise Saint-André, et, conformément aux dispositions de la loi du 31 Décembre 1913 sur les Monuments Historiques, a demandé que le Conseil Municipal fasse connaître, dans le délai de 2 mois, s'il a quelque objection à opposer à ce classement.

Dans une église non classée, les dépenses d'entretien du gros oeuvre sont faites à compte à demi par la Ville et le Culte.

Pour un édifice classé, elles sont prises en charge les 2/3 par l'Etat (taux actuellement admis) et 1/3 par la Ville.

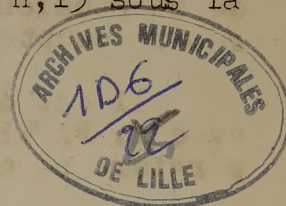
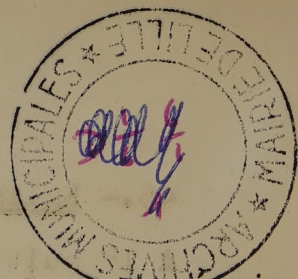
S'il s'agit d'une église classée, il semble normal de continuer à prévoir la participation du Culte en atténuation de la part de la Ville; la Ville et le Culte auraient par suite à se partager à égalité la dépense laissée par l'Etat à la collectivité.

Dans le cas d'une église classée, les dépenses devraient donc, suivant le taux actuel de participation de 1/3 (taux qui sera vraisemblablement porté à 1/2 dans l'avenir), être réparties ainsi : 2/3 à l'Etat - 1/6 à la Ville - 1/6 au Culte.

Le Service du Contentieux pourrait d'ailleurs être consulté sur le principe de la participation du culte dans les dépenses à engager dans les églises classées.

Ceci exposé, la Commission, prenant l'examen de la demande de classement, estime que la question ne l'intéresse pas et la transmet à l'Administration Municipale.

Dossier transmis à l'Administration Municipale.



45.- Eglise Sainte Marie Madeleine. Réfection de la coupole.

A la suite du danger présenté par le mauvais état de la coupole de l'église Sainte-Marie-Madeleine, la Commission a décidé, au cours de sa réunion du 20 Décembre 1944, le principe d'une visite pour se rendre compte de la situation.

Il est décidé que M. le Conseiller Rousseau se rendra sur place, avec M. FAUVET, Ingénieur, chef du Service, dès que l'état de la température se sera suffisamment amélioré.

Dossier transmis au Service.

46.- Bains municipaux de la rue des Sarrazins - Travaux de remise en état.

Le Service d'hygiène a posé la question de la remise en état de l'établissement de bains de la rue des Sarrazins. Les travaux sont évalués approximativement à 1.125.000 francs dont 500.000 francs pour la partie thermique et 300.000 francs pour l'électricité. Dans le chiffre indiqué, il n'est pas prévu de peintures extérieures.

M. le Conseiller Rousseau estime qu'étant donné le crédit trop réduit dont dispose le Service pour l'exécution des travaux d'entretien, il y a lieu, pour toute dépense qui n'aura pu, comme dans le cas présent, figurer au programme des travaux à effectuer dans l'année, de demander l'inscription d'un crédit complémentaire.

47.- Lycée Faidherbe. Travaux consécutifs à l'occupation. Raclage des parquets. Renseignements complémentaires.

Au cours de sa réunion du 20 Décembre 1944, la Commission a demandé que le Service aille se rendre compte sur place de l'opportunité d'exécuter la remise en état des parquets du Lycée Faidherbe endommagés par suite de l'occupation allemande.

M. FAUVET est allé examiner la question avec M. BONTE, architecte du Lycée et a reconnu que ces parquets se trouvent dans un état lamentable. Il est nécessaire de procéder à leur raclage et à une mise en cire; travail évalué approximativement à 45 francs le mètre carré.

La Commission est d'avis qu'il n'y a lieu d'effectuer de travail que dans certaines pièces où c'est le plus nécessaire.

Dossier retourné au Service -

48.- Eglise Saint-Sauveur - Remise en état de la maçonnerie de pierre du clocher. Réception définitive. Décompte définitif. Participation du Culte.

Faisant suite à la communication qui lui a été faite au cours de sa réunion du 20 Décembre 1944, la Commission approuve la réception définitive et le décompte définitif des travaux exécutés par MM. R et B. MARIN. Ce décompte s'élève à la somme de 476.338 frs,95.

Il est décidé, en outre, que la participation du Culte sera répartie sur trois annuités.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

49.- Acquisition d'isoloirs pour bureaux de vote - Marché

Il a été procédé à un appel d'offres pour la fourniture de 200 panneaux métalliques pour isoloirs avec leurs accessoires, afin de pourvoir à l'installation des bureaux de vote supplémentaires.

Nécessités par le vote des femmes.

Sur 19 maisons de serrurerie et ferronnerie consultées, neuf ont répondu. Les meilleures propositions ont été faites par MM. P. MONTAIGNE & Fils, 13 rue de la Digue à Lille. Cette maison s'est engagée à fournir les 200 panneaux dans le délai de un mois au prix de 445 francs l'unité et contre versement de monnaie matière pour 22 Kgs de métal par panneau. Un marché, évalué à 89.000 francs, est à passer avec cette entreprise.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

50.- Immeuble n° 83 rue Léon Gambetta. Réparations consécutives à des infiltrations provenant de la Bourse du Travail. Règlement des dépenses.

Pendant l'occupation, par l'Autorité allemande, de la Bourse du Travail, rue Léon Gambetta, une colonne d'alimentation d'eau intérieure, prise de gelée, a sauté, causant des dégâts importants à l'intérieur de l'immeuble voisin portant le n° 83 même rue.

Il est proposé de régler aux entrepreneurs les dépenses consécutives aux réparations que la Ville a dû faire exécuter à cet immeuble. Ces dépenses se sont élevées approximativement à 12.000 Frs

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

51.- Bâtiments communaux. Acquisition et débit de bois pour l'allumage des foyers. Marché.

En vue de la constitution du stock de bois nécessaire à l'allumage des foyers dans les bâtiments communaux en 1945, M. Georges REANT rue de la Convention, adjudicataire de la Ville en 1944, a proposé les prix ci-après pour marchandises prises en son magasin.

Cassage du bois fourni par la Ville: la tonne	:	1.000 Frs
Transformation en bûches de 0 m,15 à 0 m,30, du bois fourni par la Ville :	d°	750 Frs
Fourniture de bois cassé	d°	2.750 Frs
Fourniture de bûches de 0m,15 à 0m,30	d°	2.000 Frs

La Commission est d'avis de consulter les Maisons concurrentes.

Dossier retourné au Service.

52.- Eglises Saint-André, Saint-Etienne, Saint-Michel. Réparations de couvertures à frais communs. Participation du Culte.

Il a dû être procédé d'urgence à des réparations de couvertures aux églises Saint-André, Saint-Etienne, Saint-Michel. Les curés de ces différentes paroisses ayant accepté de rembourser à la Ville la moitié des dépenses, il est proposé d'admettre en recette ces participations qui se décomposent comme suit :

Nom des églises	Dépenses approximatives	Participation du Culte
Saint-André	15.000 Frs	7.500 Frs
Saint-Etienne	22.000 Frs	11.000 Frs
Saint-Michel	2.313 Frs,50	1.156 Frs,75

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

53.- Eglise Sainte-Marie-Madeleine. Réparation d'une cheminée à frais communs. Participation du Culte.

A l'église Sainte-Marie-Madeleine, il a été procédé à la réparation d'une Cheminée. La dépense s'est élevée à la somme de 3.573 frs,10 sur laquelle le curé s'est engagé à participer à concurrence de la moitié, soit 1.786 frs,60. Il est proposé d'admettre cette somme en recette.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

54.- Bâtiments communaux sinistrés. Travaux de déblaiement et de remise en état des installations thermiques. Marché.

A la suite des bombardements aériens des 11 Mai et 22 Juin 1944, il a été demandé à la Société "Chauffage-Service", 52 rue de la Gare à Saint-André, qui assure la conduite du chauffage dans la plupart des bâtiments dotés du chauffage central, de procéder au déblaiement des chaufferies sinistrées et à la mise en état de conservation du matériel thermique dégagé. En outre, cette Société a exécuté des travaux de remise en état aux installations de chauffage central d'immeubles atteints par les bombes.

Les prix de main-d'oeuvre en régie sont ceux repris au bordereau de la Ville, sans rabais. Quant aux matières employées, elles seront réglées sur la base de la Série de Prix avec rabais de 10 %.

Il est proposé de passer avec la Société "Chauffage-Service" le marché nécessaire évalué approximativement à 350.000 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

La Commission est mise au courant des démarches faites auprès du Service des Ponts et Chaussées afin d'obtenir la participation de l'Etat dans les dépenses de déblaiement des décombres de certains immeubles endommagés par les bombardements aériens.

55.- Bâtiments communaux. Travaux d'entretien et autres en 1945. Résultat de l'appel d'offres. Marchés.

Faisant suite à la décision de la Commission au cours de sa séance du 8 Novembre 1944, il a été procédé à un appel d'offres pour la désignation des entreprises appelées à exécuter les travaux aux bâtiments communaux en 1945.

Sur 95 entreprises consultées, 66 ont adressé des propositions.

Il est demandé de passer les marchés nécessaires avec 45 maisons qui ont consenti les rabais les plus avantageux pour la Ville.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

La société d'entreprise de peinture et vitrerie "Le Travail" qui exécute les travaux d'entretien aux bâtiments communaux depuis de nombreuses années n'a consenti, lors de l'appel d'offres du 5 janvier 1945, qu'un rabais de 5% jugé insuffisant par la Commission.

A la date du 13 janvier 1945, le Directeur de cette Société a adressé au service une lettre indiquant qu'à la suite d'une confusion il n'avait consenti qu'un rabais de 5% alors que dans son esprit ces 5% s'ajoutaient au rabais minimum de 10% pour faire au total 15%.

Ces rabais étant équivalents à ceux acceptés des entreprises similaires et cette société ayant toujours donné satisfaction, la Commission décide qu'un marché spécial sera soumis à la séance suivante du Conseil Municipal.

x

x x

Bien que n'ayant pas été consultés pour l'entretien des bâtiments communaux, M.M. P. Montaigne et fils ont adressé à la date du 15 janvier 1945, une proposition pour exécuter les travaux de ferronnerie et serrurerie avec rabais de 20% sur les prix.

Ces entrepreneurs ont été adjudicataires des travaux de la ville pendant plusieurs années, mais leur façon d'agir en ce qui concerne les ouvrages exécutés en régie ayant donné lieu à des critiques le marché dont ils étaient titulaires en 1943 n'a pas été renouvelé.

Avant de prendre position la Commission demande qu'il soit procédé à l'examen du dossier de cette entreprise.

56.- Bâtiments et propriétés de la Ville endommagés par faits de guerre. Agrément quant au principe de la reconstruction.

En vertu des dispositions de la loi n° 3090 du 12 juillet 1941 et du décret n° 1.001 du 19 mars 1942, la reconstruction et la remise en état des bâtiments et ouvrages publics appartenant à des établissements publics ou d'utilité publique, ou à des collectivités publiques, autres que l'Etat et endommagés ou détruits par faits de guerre, sont subordonnés à un agrément de principe de la reconstruction ou de la remise en état.

Il est proposé, en conséquence, de demander à M. le Préfet, son agrément au sujet des bâtiments communaux pour lesquels des dossiers de dommages de guerre ont été ou seront déposés.

Il est demandé, en outre, de confirmer la désignation des hommes de l'art indiqués ci-après, ayant antérieurement été chargés de la direction des travaux et de la vérification des mémoires.

M. Oscar FAUVET, Ingénieur des T.P.E., Architecte, Chef du service des Bâtiments communaux pour l'exécution de travaux de réparations dans des bâtiments et propriétés de la Ville.

M. Pierre SARAZIN, architecte D.P.L.G. rue Meurein 63 à Lille pour les travaux de l'église Saint-Pierre-Saint-Paul.

M. Joseph SEGERS, architecte, 32 rue de Trévise à Lille pour les travaux du groupe scolaire du Faubourg de Béthune.

M. Louis MOLLET, architecte D.P.L.G. 5 rue Patou à Lille pour les travaux du Palais des Beaux-Arts.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

57 - Salle des Fêtes de Fives. Travaux de remise en état.

A la suite des démarches faites par le groupement des Amicales laïques de Fives-Saint-Maurice pour se servir de la Salle des Fêtes de Fives, la Commission est mise au courant des travaux qu'il serait nécessaire d'entreprendre pour remettre cet immeuble en état.

L'installation de chauffage central est éclatée par suite de la gelée; les moteurs du ventilateur ont été emportés par les Allemands; les sièges de la salle ont été répartis en différents bâtiments; les glaces extérieures sont à remplacer. D'autre part, du mobilier appartenant à des sinistrés s'y trouve encore entreposé.

La dépense à prévoir pour l'exécution de ces différents travaux est d'environ 300.000 francs. Il faudrait environ trois mois pour remettre cette salle de fêtes à la disposition des Amicales.

X

X X

Réunion commencée à 18h15, terminée à 19h15.

Hôtel de Ville le 9 février 1945.

VU

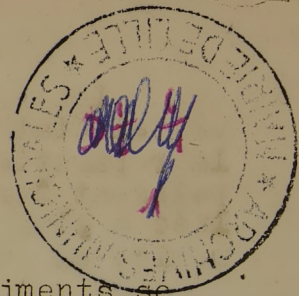
Le Conseiller Municipal délégué,

(signé) ROUSSEAU

L'Ingénieur, Chef
du Service des Bâtiments,
(signé) FAUWET.

Commission des Bâtiments

Séance du 8 Mars 1945



M.M. les Membres de la Commission des Bâtiments se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville le Jeudi 8 Mars 1945, à 18 H,15 sous la Présidence de M. ROUSSEAU, Conseiller Municipal.

Présents : M.M. ROUSSEAU, Conseiller Municipal
BALCAN " "
BLANQUART " "
CLAES " "
DOYENNETTE " "



Excusés : M.M. REGNIER, Conseiller Municipal
SOULIE " "

Assistaient à la séance :

M.M. FAUVET, Ingénieur, Chef du Service des Bâtiments
CHARBONNIER, Conducteur de Travaux.

Procès-verbaux des réunions du 20 Décembre 1944 et du 24 Janvier 1945 : Adoptés sans observations.

58 - Eglise Saint-Maurice des Champs. Aménagement du Parvis

Au cours de sa réunion du 8 Novembre 1944, la Commission a examiné une demande du Conseil paroissial de Saint-Maurice des Champs ayant pour objet l'aménagement du parvis devant l'église.

A la suite de cet examen, la Commission avait chargé M. FAUVET de s'entendre avec le Doyen de la Paroisse en vue de faire apporter certaines modifications au projet.

Cette question est maintenant résolue. Au cours d'une réunion sur place, le 14 février dernier, M. FAUVET a présenté les observations nécessaires et le projet a été remanié en conséquence. Par suite, le Conseil d'Administration a donné avis favorable à ce projet, sous réserve que l'entière responsabilité de la réalisation serait laissée à M. le Curé Doyen.

Lecture est donnée, à la Commission, de la lettre adressée le 5 Mars 1945 à M. L'abbé ANCKAERT, curé de Saint Maurice des Champs, donnant autorisation d'effectuer les travaux et rappelant les conditions de réalisation. La Commission approuve les conditions posées.

Dossier retourné au Service.

59 - Maisons provisoires de la rue Jeanne Hachette - Travaux de grosses réparations

Les baraquements appelés "maisons provisoires" et érigés en 1919 rue Jeanne Hachette sont encore actuellement au nombre de 17 simples et 4 doubles ce qui constitue, au total, 25 logements.

...../

Les toitures, les planchers et les menuiseries sont dans un tel état de vétusté qu'il n'est plus possible d'en envisager la réparation car, en admettant que les matériaux nécessaires puissent être trouvés, il faudrait compter sur une dépense évaluée à plus de 200.000 francs pour effectuer un minimum de remise en état.

Les loyers perçus pour l'ensemble de ces immeubles s'élèvent, au total, à 620 francs par mois.

Estimant qu'il n'est pas opportun d'entreprendre des réparations aussi importantes à de tels immeubles, la Commission est d'avis de saisir l'Administration Municipale de la question afin qu'il soit donné congé aux locataires et que les loyers ne soient plus perçus. La Ville n'aura plus, ainsi, à entretenir ces baraquements et sera dégagée de toute responsabilité.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

60 - Défense Passive - Abri public 125 rue Meurein
Remboursement de dépenses concernant l'éclairage électrique
et le téléphone.

La Maison des Etudiants, 125 rue Meurein, propriété des Facultés Catholiques, comporte un abri d'accueil qui a été mis fréquemment à la disposition du public pendant les mois de Mai et Juin 1944.

Les Facultés Catholiques réclament à la Ville la somme de 239 Frs 50 représentant la moitié des frais consécutifs à l'éclairage électrique de l'abri en question, plus 127 Frs 50 pour remboursement des communications téléphoniques faites par le Service municipal de la Défense Passive qui a utilisé le téléphone des Facultés Catholiques lors des alertes.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

61 - Travaux de serrurerie et ferronnerie dans les bâtiments communaux. Propositions de la Société P. Montagne & Fils
Examen du dossier de cette entreprise.

Bien que n'ayant pas été consultés pour l'entretien des bâtiments communaux, M.M. P. MONTAGNE & Fils ont adressé, à la date du 15 Janvier 1945, une proposition pour exécuter les travaux de ferronnerie et serrurerie avec rabais de 20 % sur les prix.

Ces entrepreneurs ont été adjudicataires des travaux de la Ville pendant plusieurs années, mais leur façon d'agir en ce qui concerne les ouvrages exécutés en régie ayant donné lieu à des critiques, le marché dont ils étaient titulaires en 1943 n'a pas été renouvelé.

Il est donné connaissance à la Commission des rectifications faites par le Service sur les mémoires des travaux exécutés par cette entreprise dans le courant de l'année 1943.

La Commission estime qu'il n'y a pas lieu de confier des travaux d'entretien à une entreprise qui, sur ses factures, majore le nombre d'heures d'ouvriers et en qui, par conséquent, on ne peut avoir confiance.

...../

La Commission regrette même qu'elle ait été ^{consultée} ~~conseillée~~ lors de l'appel d'offres pour la fourniture d'isoloirs pour élections et à la suite duquel elle a été déclarée adjudicataire comme ayant fait les propositions les plus avantageuses pour la Ville. Mais il s'agit ici de prix à la pièce pour un travail bien déterminé où toutes les dimensions y compris les sections des fers sont précisées. Il sera d'ailleurs procédé à une vérification détaillée des livraisons avant tout règlement.

En conclusion, la Commission décide : a) de ne pas revenir sur la question relative au marché passé avec l'entreprise pour la fourniture d'isoloirs, b) de ne pas accepter les offres faites par M.M. MONTAIGNE et Fils pour les travaux d'entretien.

Dossier retourné au service.

62.- Affichage électoral. Utilisation des panneaux en bois.

Les panneaux en bois existants destinés à l'affichage électoral seront utilisés au mieux. Des encadrements peints sur les murs délimiteront les emplacements aux endroits où ce procédé présentera le moins d'inconvénients.

Transmis au service.

63.- Bâtiments communaux. Acquisition et débit de bois pour l'allumage des foyers. Résultats de l'appel d'offres.

Conformément à la décision de la Commission lors de sa réunion du 24 Janvier 1945, il a été procédé à un appel d'offres pour l'acquisition et le débit du bois nécessaire pour 1945 à l'allumage des foyers dans les bâtiments communaux.

Cet appel d'offres, adressé à 8 maisons, a donné les résultats ci-après :

Désignation des entreprises	Façon de bois cassé avec transport aller et retour par la Ville à la tonne.	Façon de bûches avec transport aller et retour par la Ville. à la tonne.	Fourniture de bois cassé livré à domicile par l'entrepreneur. à la tonne.	Fourniture de bûches livrées à domicile par l'entrepreneur à la tonne.
N. POTIE à LOMME	630 Fr	400 Fr	1.720 Fr	1.225 Fr
G. REANT à LILLE (Fives)	750 Fr	500 Fr	2.750 Fr	2.250 Fr

Par la comparaison des offres faites, il apparaît que M. POTIE a remis les propositions les plus réduites. Néanmoins, si les prix remis par cette maison pour la façon seulement sur bois fournis par la Ville sont inférieurs à ceux de M. REANT, il y a lieu de tenir compte du prix des transports nécessaires pour

...../

ramener ce bois façonné de Lomme au magasin de la Ville contigu à l'atelier rue de la Convention loué par la Ville à M. REANT ; dans ce cas en effet, les prix de revient sont très voisins. Mais lorsqu'il y a, à la fois, fourniture, façon et transport, les offres de M. POTIE sont, de beaucoup plus intéressantes que celles de son concurrent. Dans ces conditions la Commission retient les propositions de M. POTIE.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

64.- Travaux de peinture et vitrerie aux bâtiments communaux.
Examen de propositions d'entreprises.

La Société P. VAN COPPENOLLE et H. LECAT, titulaire, en 1944, d'un marché pour l'exécution de travaux de peinture et de vitrerie aux bâtiments communaux, n'a consenti qu'un rabais de 5 % lors de l'appel d'offres du 5 janvier 1945. Cette proposition ayant été jugée insuffisante, le marché de cette Société n'a pas été renouvelé.

L'un des associés, M. LECAT, demande de pouvoir, néanmoins, continuer les travaux entrepris par sa Société au Lycée Faidherbe et à l'annexe Franklin, en maintenant le même rabais que celui de 1944, soit 12 %

Avis favorable.

+
+ +

De son côté, M. A. MARTIN, entrepreneur de peinture et vitrerie, rue d'Artois, titulaire d'un marché pour 1944, n'a consenti également qu'un rabais de 5 % lors de l'appel d'offres du 5 janvier 1945. Jugée insuffisante, sa proposition n'a pas été retenue.

Par lettre du 12 février 1945, M. MARTIN affirme avoir commis une erreur et avoir voulu offrir un rabais de 15 %.

La Commission estime qu'une rectification faite après le dépouillement de l'appel d'offres ne peut être prise en considération de la même manière qu'une proposition faite dans la forme régulière ; aussi, juge-t-elle ne pas devoir lui donner suite. Toutefois, la nouvelle offre faite par M. MARTIN pourra être accueillie favorablement au cas où les entreprises dont les propositions ont été retenues ne se trouveraient pas en mesure d'exécuter dans les délais voulus les travaux que nous aurons à leur confier en 1945.

Retour au Service.

65.- Travaux communaux. Substitution d'entreprise. Transfert du
marché de M. Maurice ROGER Fils à la Société "Roger Fils
et Cie".

L'entreprise de M. Maurice ROGER Fils, 55, rue de Gand à Lille, titulaire en 1944 d'un marché avec la Ville, est devenue, à la date du 1er Avril 1944, la Société à responsabilité limitée "Roger Fils et Cie".

...../

En conséquence, M. ROGER Fils demande de transférer à la dite Société le marché qu'il a traité.

Avis favorable.

66.- Institut Denis Diderot - Réparation de dommages causés par la guerre. Travaux de charpente et couverture en fibro-ciment sur ateliers. Marché.

A la suite du bombardement aérien du 22 Juin 1944, M. Henri DESCAMPS, entrepreneur de charpente et menuiserie, titulaire d'un marché avec la Ville, a exécuté sur les lanterneaux situés au dessus des ateliers de l'Institut Denis Diderot une couverture en plaques de fibro-ciment posées sur charpente en bois.

Etant donné l'importance du travail, évalué approximativement à 475.000 francs, il est proposé de passer avec M. DESCAMPS le marché nécessaire.

Cet entrepreneur consent le même rabais que celui adopté pour les travaux d'entretien en 1944, soit II%.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

67.- Bâtiments communaux. Travaux divers d'entretien. Fourniture de mobilier. Marchés.

Il est proposé de renouveler, comme les années précédentes, les marchés passés avec 12 entreprises qui exécutent, dans les bâtiments communaux, des travaux dont le caractère spécial n'est pas comparable aux ouvrages pouvant être exécutés suivant la Série de Prix et ne permet pas, en conséquence, de prendre celle-ci comme base de règlement. Les prix des travaux et fournitures dont il s'agit sont susceptibles de modifications suivant la variation des conditions économiques. Ils sont débattus d'accord avec le service avant exécution des commandes ou sont, selon leur nature et leur importance, déterminés par le résultat d'appels d'offres préalables.

Les marchés dont il est question concernent les travaux de tapisserie et d'ameublement, l'entretien des installations thermiques et mécaniques, les travaux d'installations électriques, la fourniture de mobilier, la fourniture de matières et d'objets fabriqués pour l'éclairage des bâtiments communaux, les travaux de pierre reconstituée, granito et enduits.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

68.- Propriétés communales. Entretien des installations thermiques, de ventilation et sanitaires en 1945. Marché.

Il est proposé de passer un marché, évalué approximativement à 350.000 francs, avec les Etablissements DUMOUTIER et Cie, 43 rue Roland, pour les travaux d'entretien à effectuer en 1945 aux installations thermiques, de ventilation et sanitaires de différents bâtiments communaux et dont cette maison est particulièrement au courant, du fait que, dans la généralité des cas, elle en a réalisé la construction.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

A ce sujet, la Commission prend connaissance d'une liste des différentes installations de chauffage central placées dans les bâtiments communaux avec indication, en regard de chacune, de la firme qui a procédé à sa réalisation ainsi que l'entreprise ou la main d'oeuvre chargée des travaux d'entretien.

M. le Conseiller Rousseau demande: a) que la liste établie porte également l'indication de la main d'oeuvre qui assure la conduite du chauffage, b) là où la conduite est assurée par du personnel municipal, d'examiner s'il n'y aurait pas intérêt, pour la Ville, à la confier à l'entreprise comme dans les autres bâtiments communaux.

69.- Lycée Faïcherbe. Travaux de zinguerie et plomberie. Marché

Dans le courant de l'année 1944, M. BONTE, architecte chargé des travaux du Lycée Faïcherbe, a fait exécuter par M.M. BECKHOUT Père et Fils, 28 rue de la Barre, différents travaux de zinguerie et plomberie que les entreprises titulaires d'un marché avec la Ville n'étaient pas en mesure de réaliser en temps utile. L'ensemble de ces travaux est évalué approximativement à 100.000 francs et il est nécessaire de passer un marché de régularisation avec l'entreprise en question.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

A ce sujet, la Commission estime qu'en principe la passation des marchés devrait précéder la mise en oeuvre des travaux et non la suivre, ce qui place l'Administration devant le fait accompli.

Une note sera adressée à M.M. les architectes, conducteurs et surveillants de travaux leur demandant d'avertir le chef du service lorsque les travaux à confier à un entrepreneur non adjudicataire sont de nature à nécessiter la passation d'un marché de gré à gré.

70.- Monuments historiques. Réparation du pont levis de la Porte de Paris. Participation dans les dépenses.

L'Administration des Beaux-Arts a fait procéder à la réparation du pont levis de la Porte de Paris. Le devis des travaux s'élève à 12.220 francs.

La Porte de Paris étant classée parmi les Monuments historiques, il a été demandé la participation de la Ville dans les dépenses. Après un échange de vues, l'Administration des Beaux-Arts a fait connaître que la majeure partie de la dépense n'intéressait pas la conservation proprement dite du Monument, mais qu'elle acceptait néanmoins, à titre exceptionnel, la proposition faite par la Ville tendant à fixer la participation communale à environ le tiers du montant du devis, soit à la somme de 4.074 francs.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

71.- Monuments historiques. Eglise Saint-Maurice. Reprise en sous-oeuvre des contreforts du bas côté Nord. Participation de la Ville dans les dépenses.

L'Administration des Beaux-Arts a présenté un devis s'élevant à 1.432.922 frs 68 en vue de poursuivre l'exécution de reprise en

sous oeuvre des fondations de l'église Saint-Maurice qui se trouvent dans les parties Nord et Nord-est, dans un état défectueux et appelle la Ville à contribuer pour un tiers dans les dépenses

La Commission estime qu'il n'est pas possible de ne pas accepter cette demande.

Il est proposé, en outre, le vote d'un crédit pour la continuation des travaux aux monuments historiques.

Avis favorable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

72.- Eglise Saint-André. Travaux de couverture à frais communs. Participation du Culte. Admission en recette.

Des fuites importantes s'étant révélées à la couverture de l'église St-André des réparations évaluées approximativement à 16.000 frs ont dû être exécutées d'urgence.

Il est proposé d'admettre en recette la participation du Culte évaluée à 8.000 frs environ.

Avis favorable

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

73.- Règlement aux architectes d'honoraires pour établissement de projets: a) Nouveau Lycée de Jeunes filles; b) Lycée Fénelon, réinstallation du chauffage central; c) reconstruction des écoles Rollin et Edgar Quinet (projet dressé en 1931)

Deux architectes ont été appelés, avant la présente guerre, à établir des projets de construction qui n'ont pas été réalisés. Ils sollicitent en raison des circonstances actuelles, le règlement du solde des honoraires dus pour établissement des projets ci-après:

Désignation des projets	Architectes	Montant des honoraires	Acomptes versés	Reste dû
Nouveau lycée de jeunes filles	R. Delannoy	433.500	292.000	141.500
Lycée Fénelon : réinstallation du chauffage central	R. Delannoy	7.020		7.020
Reconstruction des écoles Rollin et Edgar Quinet	E. Willoqueaux	54.570	25.700	28.870

Les honoraires réclamés par ces deux architectes ont été réduits dans une notable proportion avant d'arriver aux chiffres indiqués ci-dessus.

Avis favorable.

Rapports transmis à l'Administration Municipale.

/.....

74.- Bâtiments universitaires. Travaux d'entretien. Etat de la question.

Par convention du 24 octobre 1938 entre la Ville et l'Université celle-ci s'était engagée à entretenir les bâtiments universitaires et en contre partie, la Ville devait allouer à l'Université une subvention annuelle de 400.000 francs pendant 10 ans et, à partir de la onzième année, une somme annuelle de 150.000 francs.

Cette convention a pris effet du 1er juillet 1937.

En raison des hausses successives constatées sur le coût des travaux, M. le Recteur signalait le 2 novembre 1942 que la subvention de la Ville n'était plus suffisante pour permettre à l'Université d'assurer l'entretien des bâtiments dont elle avait la charge et il demandait d'envisager la possibilité d'augmenter la subvention pour tenir compte de ces hausses qu'il estimait être de l'ordre de 125%. A ce taux, le montant de la subvention aurait donc du être porté de 400.000 à 900.000 francs.

Etant donné l'instabilité des prix de la main d'oeuvre et des travaux, le Conseil Municipal a pris, le 14 décembre 1943, en accord avec M. le Recteur; la décision d'abandonner la convention de 1938 et d'exécuter, à partir du 1er janvier 1944 par les soins et aux frais de la Ville, les travaux d'entretien des bâtiments universitaires suivant la formule qui était en vigueur avant la convention du 24 octobre 1938.

M. le Conseiller Rousseau regrette que la convention de 1938 ait été ainsi abandonnée et serait désireux de la reprendre suivant des conditions à déterminer d'un commun accord avec l'Université. Il est par suite d'avis d'envisager des pourparlers dans ce sens avec M. le Recteur. M.M. les autres membres de la Commission partagent entièrement cette façon de voir.

75.- Kiosque place du Concert. Demande de suppression.

En 1937, M. le Conseiller Janssens était intervenu auprès de l'Administration municipale en vue de la suppression du kiosque à musique de la place du Concert en signalant que ce bâtiment constituait une gêne pour le marché et qu'il pourrait être remplacé facilement par un kiosque démontable. A cette époque, bien que la Commission des Bâtiments ait donné un avis conforme au désir exprimé par M. Janssens, le Conseil d'Administration avait décidé de laisser subsister le dit kiosque.

M. Janssens pose à nouveau la question en indiquant que ce kiosque nécessitera prochainement des travaux de restauration coûteux.

Effectivement, suivant un devis estimatif établi par le service, la remise en état de cet édifice est évaluée approximativement à 61.500 francs.

Une discussion s'engage à ce sujet et la Commission se rallie à l'opinion de M. le Conseiller Doyennet qui déclare que ce kiosque ne servait, en temps de paix, qu'une fois par an et qu'il sera facile de le remplacer, quand il y aura concert, par un kiosque démontable.

Rapport transmis à l'Administration Municipale.

76.- Presbytère, 100 rue Saint-Sauveur. Réparation d'une persienne mécanique.

Réparation évaluée à 400 francs.

Avis favorable.- Retour au Service

Réunion commencée à 18h15, terminée à 19h55.

VU. Le Conseiller Municipal
délégué: ROUSSEAU

Hôtel de Ville le 15 mars 1945
L'Ingénieur Chef du Service des
Bâtiments: FAUVET